

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 10 décembre 2024**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du quatre décembre deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPRES Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPRES Alexia, M. DEGORGUE Didier, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à M. DEPRES Grégory
M. CICORIA Nicolas	donne pouvoir à M. DEGORGUE Didier

ABSENTE EXCUSEE :

Mme BREMARD Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Votants : 28

CULTURE

N° 6 – Signature d'une convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la Commune pour l'accès des bibliothèques aux services de la Médiathèque Départementale

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-059 du 15 novembre 2018 relative au renouvellement de la convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

Celle-ci est arrivée à échéance. Il convient donc de procéder à son renouvellement.

VU le Schéma de développement de la Lecture Publique dans le Département adopté par délibération du 24 juin 2024,

VU la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2024 autorisant le Président à signer ladite convention,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention et précise qu'elle prendra effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2028.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer le renouvellement de ladite convention avec le Département du Pas-de-Calais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

➔ **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'accès des bibliothèques aux services de la Médiathèque Départementale.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 20/12/2024
Affichée le 20/12/2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 062-216201731-20241210-DCM202441-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>